



**INNOVATIONS & TERRITOIRES**

**Santé**

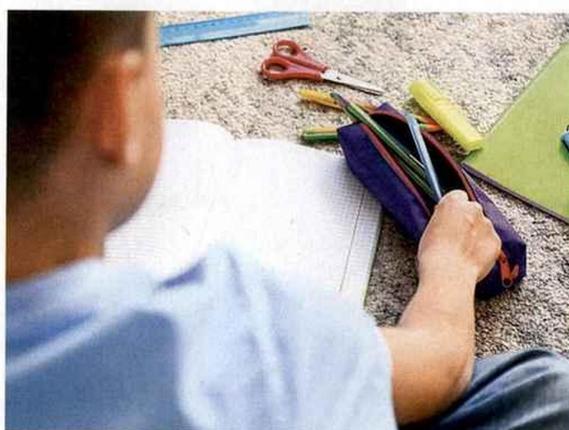
**Des fournitures scolaires passées au crible de la qualité de l'air**

**Grenoble (Isère)**  
158 200 hab.

**Faute de réglementation sanitaire sur les fournitures scolaires, l'étude Trouss'air menée à Grenoble permet de réduire les risques.**

**A**vec l'Agence de la transition écologique (Ademe), le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), et le bureau d'études spécialisé Medieco, Grenoble a mené une étude sur les émanations toxiques des fournitures scolaires. Sortis en janvier 2021, les résultats lui ont fait revoir son cahier des charges global pour toutes les écoles, instaurant une clause sanitaire sur ces produits au contact quotidien des écoliers.

« Les enfants inhalent deux fois plus d'air que les adultes en proportion de leur masse corporelle, tout en ayant une moindre capacité à éliminer les substances toxiques », précise Christine Garnier, adjointe au maire de Grenoble, chargée



De nombreuses fournitures analysées font l'objet de caractérisation de polluants, susceptibles d'exposer les enfants à des substances toxiques.

des écoles. Or étrangement, il n'existe pas de réglementation nationale ni de directive européenne sur ce matériel, contrairement aux jouets.

**ÉMANATIONS DISPARATES**

Sur 52 produits accessibles en grande surface, sélectionnés pour l'étude, les fiches de données de sécurité n'étaient pas toujours existantes. En outre, « la plupart des attesta-

tions de conformité fournies par les fabricants étaient en contradiction avec les résultats des essais », souligne l'étude Trouss'air.

Parmi les fournitures, 34 ont fait l'objet de caractérisation de polluants. Dans chaque catégorie, il existe souvent de grandes disparités dans les émanations, de faibles à très élevées. C'est le cas sur les sept bâtons de colle analysés, mais aussi pour les feutres, stylos ou marqueurs effaçables. Sur six peintures (gouaches et au doigt) testées, on trouve même des hydrocarbures aromatiques, y compris dans celles labellisées ACMI AP (label américain). Pour les papiers, les émanations allaient du simple au double.

Si l'incidence de ces fournitures sur la qualité de l'air intérieur reste « très faible », y compris avec un débit d'air de ventilation déficient, les auteurs de l'étude précisent que ces produits se trouvent à proximité des voies respira-

toires lors de leur usage. De ce fait, « l'exposition réelle [aux substances toxiques] n'a pas été quantifiée ».

**FACTURE RÉDUITE**

Par mesure de précaution, il s'agit de tarifier cette source de pollution parmi d'autres (meubles, matériaux de rénovation et produits d'entretien). La ville de Grenoble a passé un marché de trois ans dans lequel la qualité de l'air était l'un des critères de sélection, aux côtés des valeurs techniques, environnementales et budgétaires. Seules deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres sur sept consultées – celles informées de la démarche quatre ans auparavant.

Dans chaque catégorie de produits, une à quatre références à faible émissivité ont été proposées. Une démarche de progression est incluse dans le cahier des charges, comprenant une réunion semestrielle. Autre bénéfice intéressant de la démarche : les produits peu émissifs ont permis de réduire la facture de 10%. L'étude a été valorisée par le guide de l'Ademe « Choisir des fournitures scolaires sans risque pour la santé ». ● **Hélène Huteau**

**Des labels à améliorer**

**L'un des enseignements de l'étude Trouss'air est la difficulté d'accès à une information de qualité sur les produits.** Les différents labels existants sur le marché français des fournitures scolaires (« Ecolabel européen », « NF Environnement », « Ange bleu » et « Cygne blanc ») ne donnent pas une vision globale sur les émissions de substances volatiles. « Même si le choix d'un produit portant un label reste préférable », concède Suzanne Déoux, directrice de l'étude et du cabinet Medieco. « Les clauses sanitaires qu'une collectivité choisit de s'imposer pour limiter l'exposition des enfants dans ses écoles pourraient inspirer des obligations faites aux industriels de supprimer certaines substances ou à minima de les mentionner », estime Suzanne Déoux.

**Partenaires**

Etude réalisée par la ville de Grenoble avec Medieco, le CSTB et cofinancée par l'Ademe. Appel à projets de recherche Act'air 2017.

**Contacts**

Christine Garnier, adjointe au maire, christine.garnier@grenoble.fr  
Suzanne Déoux, directrice de Medieco, s.deoux@medieco.fr

